



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-14

L'an deux mille quatorze, à 14h
Le 2 juillet, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 juin 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard DEKENS
M. Patrick FOSTIER
Mme Dominique HUMBERT (pouvoir de M.Leclerc)
M. Gilbert LECLERCQ
M. Michel FRANCOIS
M. Bernard PIERQUIN
Mme Mireille RAVENEL
M. Eric GILLARDIN
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

M. Jack COLLINET
M. Jean-François DAMIEN
M. Claude FAUVET
M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH
M. Michel NORMAND
M. Robert PASCOLO
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel ROUVENACH
M. Claude WALLENDORFF (pouvoir de M.Cordier)

Objet de la délibération :

Aménagement des seuils de la Meuse Médiane : validation AVP

Résultat du vote

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-14

Objet de la délibération :

Aménagement des seuils de la Meuse Médiane : validation AVP

Après avoir entendu l'exposé du Président, le comité syndical :

- Valide les aménagements tels que décrits dans le rapport d'Avant-Projet, sous réserve des modifications de détail qui pourraient y être apportées suite aux réunions de concertation, pour un montant de travaux de 6 000 000 € HT
- Autorise le Président à déposer les dossiers réglementaires afférents à ces aménagements
- Autorise le Président à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces du dossier

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul  